

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

13. RENOUELEMENT DU DISPOSITIF VITRINES ET ENSEIGNES COMMERCIALES

Exposé :

Par délibération en date du 4 avril 2018, le Conseil municipal a validé le dispositif « vitrines / enseignes » afin d'apporter une aide financière lors du traitement des devantures commerciales situées dans le centre ancien.

Ce dispositif a été mis en place pour une période de 2 ans, et prendra fin en date du 1^{er} mai 2020. Il est proposé de le prolonger.

Le périmètre est conservé. Il est délimité par les voies suivantes : au Nord par la rue de Pont-Aven et la rue de la Passerelle – à l'Est par la Place Lovignon – au Sud par le rue Henri Dunant et le rue Pasteur – à l'Ouest par le Boulevard de la Gare (selon le plan de délimitation défini dans le règlement ci-joint)

L'opération aura une durée de 2 ans.

Les travaux subventionnables concernent la réfection de la vitrine et/ou de l'enseigne. Ils sont financés à hauteur de 20% du coût HT des travaux, plafonné à 5 000 € TTC.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal ;

- d'adopter le règlement « Dispositif devantures et enseignes commerciales » joint à la présente délibération,
- d'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires au financement de cette opération.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 5 février 2020

Avis favorable de la commission Politique de la Ville, Environnement en date du 30 janvier 2020

P.J. : règlement du dispositif

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.